

ALTERNANCE

CHARTRE D'ENGAGEMENT



Le TUTEUR ENTREPRISE

Il accompagne l'ALTERNANT sur le terrain et de façon régulière, dans le cadre d'une relation individualisée et formalisée, avec un objectif de développement des compétences. La phase de tutorat est aussi importante dans un dispositif d'alternance que la phase de formation théorique. Elles sont complémentaires et nécessitent de la part du TUTEUR ENTREPRISE un engagement fort dans cette mission à part entière.

Le TUTEUR ENTREPRISE s'engage à :

- Accueillir et intégrer l'ALTERNANT.
- Préparer et organiser la transmission des connaissances et des savoir-faire de l'ALTERNANT
- Elaborer, concevoir des outils ou supports facilitant l'apprentissage de l'ALTERNANT
- Accompagner l'ALTERNANT dans ses nouvelles fonctions ou activités
- Transmettre ses connaissances et vérifier leur bonne mise en pratique
- Mobiliser les personnes ressources, créer les situations nécessaires à la progression de l'ALTERNANT
- Assurer un échange régulier à l'ALTERNANT sur sa progression
- Participer à l'évaluation des progrès et des acquis de l'ALTERNANT

Il veille notamment à :

- Faire le point régulièrement avec l'ALTERNANT
- Faire le lien entre les formateurs de l'entreprise, le responsable hiérarchique, l'IAE
- Compléter les bilans d'entretien avec l'ALTERNANT à la fin de chaque période
- Avertir sous 48h le TUTEUR UNIVERSITAIRE et le service relations entreprises en cas de dysfonctionnement repéré dans le déroulement de la formation ou en entreprise



L'ALTERNANT

Son investissement dans le dispositif de formation ou d'apprentissage est une condition sine qua non à la réussite de son parcours de professionnalisation.

L'ALTERNANT s'engage à :

- S'impliquer dans la mise en oeuvre du dispositif
- Être proactif dans son parcours de professionnalisation
- Mettre tout en oeuvre pour acquérir les compétences nécessaires à son intégration
- Réaliser les activités qui lui sont confiées, en rendre compte à son TUTEUR ENTREPRISE et à son responsable hiérarchique
- Solliciter son TUTEUR ENTREPRISE autant que de besoin et l'alerter en cas de difficultés
- Rendre compte de sa progression à son TUTEUR ENTREPRISE et à son responsable hiérarchique
- Mener à bien sa mission en tenant compte des recommandations et informations de son TUTEUR ENTREPRISE et de ses formateurs

Il veille notamment à :

- Participer aux entretiens de bilan réalisés avec le TUTEUR ENTREPRISE
- Avertir sous 48h le TUTEUR UNIVERSITAIRE et le service relations entreprises en cas de dysfonctionnement repéré dans le déroulement de la formation ou en entreprise



Le TUTEUR UNIVERSITAIRE

Il assure l'accompagnement pédagogique auprès du TUTEUR ENTREPRISE afin de mettre en place les conditions de réussite du parcours de professionnalisation de l'ALTERNANT.

Le TUTEUR UNIVERSITAIRE s'engage et veille notamment à :

- Accompagner le TUTEUR ENTREPRISE dans ses missions (conseil, coaching...)
- Prendre connaissance des bilans d'entretiens réalisés entre le TUTEUR ENTREPRISE et l'ALTERNANT
- Contacter le TUTEUR ENTREPRISE en cas de dysfonctionnement constaté dans le suivi de l'ALTERNANT